

# L'INAPTITUDE NE DOIT PAS ETRE UN OBSTACLE AU TRAVAIL !

**785 licenciements pour inaptitude en 2023 contre 153 en 2016 :  
cherchez l'erreur !**

Ces dernières années, dans nos services, principalement ceux du Courrier – Colis, le nombre de licenciements pour inaptitude a explosé. Les rapports sociaux de La Poste le confirment.

En 2016, ils s'élevaient à 153 (c'était déjà 153 de trop !) tandis qu'en 2023 ils ont culminé à 785, dans le cadre d'une progression constante ! 785, c'est dingue !

## Pourquoi cette vague de licenciements ?

### Responsabilité de La POSTE :

D'années d'accumulation de mauvaises conditions de travail résultant de restructurations permanentes et de casse de l'emploi.

De mesures très insuffisantes de prévention à la source

De l'éradication des postes susceptibles d'accueillir des personnels en aptitude réduite

D'une intensification du travail – avec le lean management par exemple – réduisant l'employabilité (terme horrible) des personnes à aptitude réduite

De l'absence de politique volontariste en matière de reclassement des salarié.es en situation d'inaptitude, voire d'une détermination manifeste de se séparer des agents les moins valides quand bien même des solutions existent

Le service actif, reconnaissance de la pénibilité dont bénéficiaient les professions de facteur ou de trieux en autres, permettait de prendre la retraite dans des conditions décentes à l'âge de 55 ans. Il a quasiment cessé d'être effectif tandis

### Revendications de la CGT :

↳ Adapter le travail aux travailleuses et travailleurs

↳ Octroyer des moyens et des prérogatives suffisants à la Médecine du travail, aux Assistantes sociales et assistants sociaux, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui contribuent à la prévention, dont les préventeurs.

↳ Garantir à toute personne inapte de retrouver un emploi sur son lieu de travail dans le strict respect de ses inaptitudes

↳ Embaucher massivement afin de ne plus casser les salariés

↳ Placer les conditions de travail et la santé au cœur des organisations du travail  
Maintenir les CHSCT, véritable outil de protection du personnel.

↳ Reconnaître véritablement la pénibilité dans les services exposés permettant de partir à la retraite à taux plein à l'âge de 55 ans

que les annuités nécessaires pour pouvoir prétendre à la retraite ont augmenté, ce qui n'est pas sans incidence sur l'explosion des inaptitudes sur la fin de la carrière. La dernière contre-réforme des retraites doit être considérée comme criminelle et par conséquent abolie, le temps de bâtir une réforme conforme aux besoins des travailleuses et travailleurs.

### **Qui sont les salarié.es rendus inaptes par la politique des dirigeants et actionnaires de La Poste ?**

Une nouvelle fois, la surreprésentation des femmes parmi les victimes des mauvaises conditions de travail est manifeste : elles composent 68 % des salarié.es licencié.es pour inaptitude en 2023, alors qu'elles sont loin de représenter ce taux à La Poste, en particulier dans les branches dans lesquelles se produisent les licenciements ! L'égalité professionnelle à La Poste reste donc à gagner et les militant.es de la CGT s'y attachent au quotidien. Les cadres ne sont pas épargnés, avec une multiplication par 1,9 sur les trois derniers exercices. La situation est d'autant critique que les CHSCT à La Poste vont disparaître dans quelques semaines.

### **Où travaillent les salarié.es licencié.es pour inaptitude ?**

Même si la CGT ne dispose pas de données précises, le domaine qui licencie le plus massivement pour cause d'inaptitude physique est à l'évidence celui du Courrier, domaine dans lequel les femmes représentaient en 2023 seulement 47,30% de l'effectif !

## **En finir avec cette crise des licenciements pour inaptitude !**

**Il faut en finir avec cette crise dont l'ampleur nécessite une prise en considération par les actionnaires et dirigeants de La Poste, mais également les responsables politiques et parlementaires !**

**Pour cela, les dirigeants de la Poste doivent entendre les revendications CGT FAPT.**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

